

Ordonnance
Des generaux Des Monnoies
Qui ord. la Creue d'un marc d'argent
Du 20: janvier 1349.

Et vous vous mandons que vous
clouez toutes les boestes du prix
de sept liures d'ep. solz tournoie
et du prix de sept liures de mar.
solz tournoie au marc d'argent et
faittes nouvelles boestes, et
nouveaux papiers de desliurance
et de balances, et faittes jurer
et soule que vous trouverez en
la dite Monnoye tant du billon
de deniers comptant, comme de
tout ce qui appartient en la
maniere accoustumee, et faittes
payer aux marchands a droit tour
de papier tout ce qui leur sera

sera deus deus deniers que vous
aurez Comptans et dees qui
sera esfers deus les monnoys
et ce est fait faittes tantost
comvenir par deuant vous tous les
changeurs et Marchands frequentans
la dite Monnoye, et leur ditte
qu'ils auront pour chaucz marc
d'argent blanc qu'ils porteront
a la monnoye et faisant leur
loy. Si comme ils fais oient
paravant cette Creüe de xx
liures quins et sols tournois, et
pour chaucz marc d'argent et
billez noir et faisant leur
Loy si comme ils faisoient
avant cette dite Creüe de xx
liures six et sols tournois, Et
vous gardes envoyés vous
tantost ces lettres seües par

Jeus et certain meſſager toutes
 les boeſtes de la dite Monnoie
 le dit inventaire & ſelle de nos
 ſeaux a queues pendantes, & ces
 lettres de plaignies ſi aucune
 en avez le maître pour
 Compter ou perſonne pour luy
 qui aye puiſſance de ce faire
 et luy dite que ſ'il ne vien
 par ce preſent mandement
 nous l'envoyerons querre a ſon
 tres grand domage, & votre
 Reſponſe eſte, et nous envoyer
 vos droits papiers, Originaux
 & deſlivanes toutes fois que
 nous nous enverres aucune
 boeſtes et nous eſcriver combien
 il ſera venu de billoz a la dite
 Monnoye pour cette Creue et
 Comment la Monnoie eſt garnie.

Touvriers de de Monnoyers, et
Combien le maître peut de voir
au Roy et aux Marchands, et
vous Escrivez vos noms a cette
fois, et toutes fois que vous
nous escriverez ce foyez certain
qu'il nous des plaise que en cette
partie ne voulés autrement obier
Item nous vous mandons que
ces lettres soient vous faitte
un millier de petits Deniers
qui auront Cours pour un petit
tournois; C'est a sçavoir le
jeux pour un double tournois
et nous emoyons les patrons
pour faire cette monnoie
c'est a sçavoir le droit le sou
et le double les quels Deniers
seront a Roy Denier six grains

Je loy argue le Roy. ce des 18. 97.
 Je vois au marc de Paris cela
 Je sçens que cette Cour Courtera a
 faire plus que celle des doubles
 sera prise sur le Roy. Item escriuez
 nous Diligemment si la monnoye
 n'a point esté en l'hommage et par
 quants jours et la cause avec tout
 l'estat de la dite monnoye et le
 jour et l'heure que vous recevez
 neantmoins j'en nostre junte que
 avecus Marchands et Changeurs
 ont bien a peyer et la dite
 monnoye que avant que vous
 faites sçavoir cette pnte Creue
 vous faites peyer led. billon
 tout avant Courre et garder que
 chose deffoy. ne sçavez
 d'icelles n'ay aucun deffault Car
 Je sçens bien que nous en

Special mandement de loy nostre.
Seigneur toutes voyes si aucune
changeurs ou March.^d Dehors au lieu
billoya payer es la d. Monroye
vous ne les pouries prestement pour
payer leur dit billoy nous voulons
quez j'eluy cas es lettres veies
appeller avec vous le contragard
es des au officiers de la d. Monroye
avec deux des notables changeurs
ou marchands frequents j'elles
vous j'eluy billoy faites payer es
l'absence de celuy ou ceux a qui il
sera. escript a Paris le 20.^e janvier
La quarante neuf.